

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 39 (1942)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



† **Jules MÆNDLY**

Le lundi 2 mars, une foule nombreuse et attristée rendait les derniers devoirs à notre cher collègue apiculteur Jules Mændly, instituteur à Villars-le-Terroir.

J. Mændly était né le 16 février 1894. Quoique Fribourgeois d'origine, il passa son enfance à Bottens, étudia à Hauterive et obtint son brevet vaudois en 1915. Il fit toute sa carrière dans ce gros et cossu village du Gros de Vaud qu'est Villars-le-Terroir.

Résumer cette belle existence trop tôt achevée, serait difficile. Lors de la cérémonie funèbre, M. le curé Gremaud, M. Perriraz, inspecteur scolaire et M. Robert Mermoud, au nom de ses collègues, le firent avec une émotion communicative. Bon époux, bon maître au cœur d'or, dont la tâche ne fut pas toujours facile, la maladie l'ayant déjà éprouvé plusieurs fois, homme de bien aimant ses élèves, ses collègues ; apiculteur avisé, son esprit tour à tour caustique ou gouailleur, mais sans jamais l'ombre de la perfidie ou de la moquerie. Tel fut l'homme.

Et l'auteur de ces lignes qui fut son camarade d'enfance, son confident, son contemporain, son collègue, éprouve une émotion intense devant ce douloureux départ.

Ne plus voir ce regard franc et loyal, ces yeux malicieux où se reflétait un tempérament jeune et fougueux, ne plus sentir cette poignée de main si forte, si cordiale, ne plus entendre cette voix enjouée, ces paroles pleines de bon sens et d'à propos... quels regrets pour nous tous, apiculteurs du Gros de Vaud.

Que Dieu récompense dignement ce cœur généreux, qu'Il donne la félicité à celui qui, quelques semaines avant sa mort, disait à un de ses intimes ces nobles paroles : « Je suis prêt. »

Que son épouse et sa fille reçoivent ici l'expression de notre chrétienne sympathie.
H. J.

Numéro d'avril

Le présent numéro contient huit pages spéciales, destinées à la réclame pour recrutement de nouveaux membres. Nous en faisons un tirage spécial que l'on peut obtenir en versant à notre compte de chèques (commande au dos du talon de droite) à raison de 5 ct. l'exemplaire (cela paie juste les frais de port). Nous le recommandons vivement aux sections comme un moyen facile d'exposer les avantages offerts par l'affiliation à une société d'apiculture. La présente année est particulièrement favorable à une campagne de recrutement de nouveaux membres. Nous comptons sur un zèle renouvelé et puissant des comités de sections.

Communiqués divers

Emboîtages. Nous offrons des emboîtages pour le *Bulletin* au prix de fr. 1.25, franco, contre versement de la dite somme à notre compte de chèques II. 1480.

Cartes postales. Une très jolie carte postale, prevenant d'un cliché en couleurs, servant de réclame, est offerte aux sections ou aux particuliers, contre versement de fr. 17.50 le cent. Il n'est pas envoyé de ces cartes à un chiffre inférieur. La commande se fait aussi au dos du talon du formulaire de chèques.

Agenda apicole. La commande de l'indispensable agenda se fait à M. L. Hæsler, St-Aubin (Ntel), par versement de fr. 2.80 au compte de chèques IV. 1396.

Conférences sur comptabilité apicole. Pour obtenir cette conférence par un expert-comptable, s'entendre avec M. Horrisberger, Poterie 6, Genève. Puis demander une feuille de conférence à M. le président Gapany, à Vuippens.

Farine de soja. La quantité disponible est minime : jusqu'à 10 colonies, 1 kg., de 10 à 50 colonies, 2 kg., au delà, 3 kg. maximum, à fr. 1.60 le kg., plus frais de port et emballage. La demande doit être adressée à l'Office fédéral de l'alimentation, Section des marchandises, Brunnadernrain 8, Berne. Pour obtenir cette denrée, remplir et signer un formulaire dans lequel l'apiculteur déclare ne se servir de cette farine que pour les abeilles. Ce formulaire doit se demander à Berne, à l'Office ci-dessus et doit ensuite être contresigné par le président de section. Ce dernier doit tenir un registre des formulaires contresignés, en vue du contrôle des quantités. Je me dispense de vous citer les pénalités encourues en cas d'abus.

Cet avis nous est parvenu le 24 mars, alors que le tirage du numéro de mars était déjà commencé. Au surplus, cet avis n'a plus grande valeur, car en avril les sources de pollen sont meilleures que la meilleure farine de soja.

Schumacher.

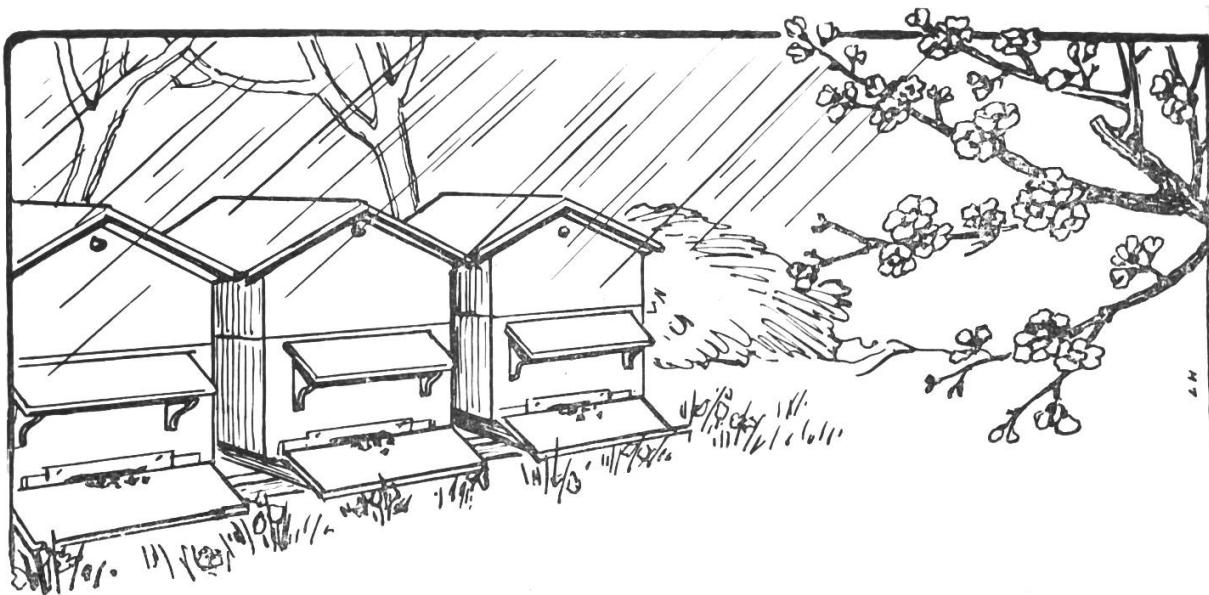
Le temps en février 1942

Février 1942 s'est montré aussi anormal que janvier avec cette différence toutefois qu'au lieu d'un excès c'est un déficit de précipitations qu'il a eu. Sa température, — 3,05 degrés, a été trop basse de 4,15 degrés. Son minimum, du 3 février, est descendu à — 10,1 au lieu de — 7,5 degrés et le mois a eu 24 jours froids dont 13 très froids. Seule la dernière semaine n'a plus guère connu la gelée. Quant au maximum absolu, il n'est monté qu'à + 7,3 degrés, le 24, au lieu des 11,7 de la norme.

Le déficit d'insolation a été grand, l'héliographe n'ayant marqué que 72,5 heures de soleil au lieu de 109, tandis que la nébulosité moyenne dépassait de 17 % la norme, par 73 %. La précipitation totale a été fortement déficitaire ; le pluviomètre n'a mesuré que 12,8 mm. d'eau au lieu de 59.

Il a neigé un peu les 4, 5, 13 et 14 février sans toutefois que la couche de neige gisante s'en soit accrue notablement, la sécheresse de l'air ayant au contraire graduellement aminci la couche sans qu'elle fondît. Les souffles du secteur nord, la bise notamment, ont prédominé par 49 observations contre 7 seulement sur ceux du secteur opposé et le calme a régné en outre 28 fois. Quant au baromètre, il a oscillé assez fortement autour de 710,6 mm., hauteur inférieure de 3,4 mm. à la norme. Seul le degré d'humidité, 74 %, a été quasi normal (76 %).

Nous avons continué à vivre sous l'influence de dépressions méditerranéennes successives appelant les masses d'air froid des régions septentrionales-orientales.



Conseils aux débutants

Il est près de 17 heures, aujourd’hui 18 mars, et nos vaillantes butineuses continuent à rentrer avec de superbes « culottes jaunes ». A chaque instant, je quitte mon travail de bureau pour aller jouir de ce réconfortant spectacle dont on ne se rassasie jamais. Il nous restait un peu de farine de soja que nous avons mis bien au soleil... mais malgré l’attriance d’un peu de miel sur les bords de cette farine, l’appât reste sans clientes. Elles préfèrent le pollen naturel... et on les comprend. Ceci nous console donc de ne pouvoir obtenir de ce soja qu’après des démarches compliquées dont nous parlons ailleurs.

Lors des sorties du 24 février et surtout du jeudi 12 mars, je suppose que nombreux ont été les apiculteurs qui ont mis « le nez » dans leurs ruches (bien que cet appendice nasal se tienne prudemment hors de la ruche, avec quelque raison). Nous avons reçu plusieurs dénonciations de cette imprudence, dénonciations faites par leurs auteurs. Je les comprends, mais je n’ai pas encore ouvert une seule ruche... rien ne presse pour ceux qui sont tranquilles au sujet des provisions. Pourtant, d’après ce que j’ai pu voir au trou de vol, les populations semblent en fort bon état. L’activité est bien supérieure à ce que l’on pouvait observer l’an passé. J’ai des ruches avec paroi vitrée à l’arrière et j’ai pu constater que les huit rayons laissés à l’automne sont occupés, ce que je n’avais pas pu voir, même en avril 1941. Ces jours derniers où la température ne permettait pas de bonnes sorties, ces demoiselles faisaient cependant les cent pas sur l’entrée, humant les premiers souffles du printemps. Ces « belles au bois dormant » s’éveillent et se réveillent vigoureusement. Le danger de teinture des lessives est bientôt passé, heureusement pour nous apiculteurs et aussi pour les ménagères soucieuses de la blancheur de leurs tissus, fins ou

mi-fins, tous rares et difficiles à remplacer par ces temps de restrictions en tous genres.

Avril est le mois où d'ordinaire il y a le plus de victimes dans la population de nos courageuses bestioles. Elles s'envolent, attirées par un rayon de soleil et... ne peuvent plus rentrer, saisies par une baisse subite de la température et par des coups de vents froids. Aussi ne négligez pas *votre abreuvoir* (ou plus justement dit, celui de vos abeilles) pendant ce mois : il faut absolument leur éviter ces courses meurtrières à la recherche de l'eau indispensable.

Il est bien évident qu'outre l'eau, nos amies ont besoin d'autre chose, car pas plus que nous elles ne sauraient vivre « d'amour et d'eau fraîche ». Donc, à votre première visite, voyez si les *provisions* sont encore suffisantes. Que faut-il entendre par ce mot « suffisantes » ? Il faut se souvenir que la consommation est très forte quand la ponte est bien lancée. Il faut à une colonie normale jusqu'à 10 litres d'eau par mois et en plus 3, 4, 5 kilos de miel ou sucre. Le danger est maintenant beaucoup plus grand que pendant l'hiver de voir une colonie mourir de famine, car les *apports de pollen* ne sont pas des apports de miel, ce que le public ignore et ce qui trompe bien des débutants aussi.

Si vous avez de vieux rayons, sains, avec du pollen, introduisez-les aux bords du nid à couvain, car il peut survenir en avril une période où les butineuses ne pourront aller récolter cette précieuse denrée.

Lors donc de votre première visite, constatez les *provisions*, la *présence de pollen*. Quant à la *ponte de la reine*, bornez-vous à voir s'il y a du couvain, sans pousser plus avant la recherche de sa majesté. Si elle a fait ses preuves, vous n'avez pas besoin de rechercher si elle a de belles jambes ou un corselet élégant... Cette esthétique n'a rien à faire avec la valeur de son travail pas plus chez les abeilles que dans le genre humain...

Nos journaux quotidiens ont tous ou à peu près tous reproduit des avis concernant la *cueillette des chatons de noisetier et de saule*. Nous les en remercions ainsi que la radio qui a servi aussi notre cause avec fidélité et persévérance. Mais il reste toute une éducation à faire ces années prochaines, surtout parmi la jeunesse scolaire, pour arriver à planter dans l'esprit de tous le respect de ces arbustes indispensables à nos ruchées. Et cette œuvre doit faire l'objet de la sollicitude de tous les apiculteurs. Dans le même domaine, nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la décision prise par les autorités de la commune de Cressier (Ntel) au sujet de *plantations d'essences mellifères*. Voilà un champ d'activité et d'intervention où nous devons tous travailler, comme aussi auprès de Messieurs les voyers ou employés de chemin de fer, puisque les autorités supérieures des C. F. F. ont bien voulu *ensemencer d'esparscette* les talus des voies ferrées.

Avec un peu de persévérance, on peut arriver là où, au premier abord, on se heurte à des sourires, des haussements d'épaules ou des sarcasmes dépourvus d'aménité et surtout de compétence.

Je termine par où j'aurais dû commencer, ce qui vous aurait évité de lire ce que je viens d'écrire. Mais voilà, il est plus difficile de faire taire un apiculteur causant de ses abeilles que d'arrêter un train lancé à 100 km..... Donc lisez et relisez la « Conduite du rucher » et, si vous ne l'avez pas encore, versez fr. 3.— à notre compte de chèques pour recevoir ce trésor franco par retour. Si vous ne le faites pas, vous tombez sous le coup de tous les codes pénaux, militaires, civils, car vous aurez failli à tous les devoirs.

Et maintenant, jouissez, par le canal de vos yeux, de vos oreilles, de tous vos organes, de tous les moments où vous pourrez aller vers vos ruches. Et si vous manquez le dîner, il n'y aura pas de mal, ce sera une économie, vous aurez « soigné votre ligne », Messieurs et Dames, vous tous à qui je souhaite une belle et savoureuse récolte de miel.

St-Sulpice, 18 mars.

Schumacher.

Contributions de l'apiculture à la caisse de compensation pour l'agriculture

(*Suite et fin*)

En montagne, le classement ne s'opère pas par la conversion en surface de terre cultivable, mais selon le rendement exprimé en têtes de gros bétail. La conversion s'opère sur la base d'appréciation suivante, forcément aussi arbitraire que la première mentionnée :

1 porc	correspond à 1/16 ou 0,0625 tête de gros bétail
1 colonie d'abeilles	correspond à 1/32 ou 0,0313 tête de gros bétail
1 poule pondeuse	correspond à 1/80 ou 0,0125 tête de gros bétail

Ce qui donne le classement suivant :

AGRICULTURE

APICULTURE

Moins de 1 et jusqu'à 1 tête de gros bétail,	De 1 et jusqu'à 32 colonies,
--	------------------------------

pas de contribution.

1re catégorie

Plus de 1 et jusqu'à 3 têtes	Plus de 32 et jusqu'à 3 fois 32, soit 96 colonies,
------------------------------	---

contribution mensuelle : fr. 1.— plus fr. 0.50 pour frais de gestion.

AGRICULTURE	APICULTURE
<i>2me catégorie</i>	
Plus de 3 et jusqu'à 6 têtes,	Plus de 96 et jusqu'à 6 fois 32, soit 192 colonies,
contribution mensuelle : fr. 2.— plus fr. 0.50 pour frais de gestion.	
<i>3me catégorie</i>	
Plus de 6 et jusqu'à 9 têtes,	Plus de 192 et jusqu'à 9 fois 32, soit 288 colonies,
contribution mensuelle : fr. 3.50 plus fr. 0.50 pour frais de gestion.	

Pour les exploitations apicoles *avec* exploitations agricoles, les ruches s'ajoutent à l'inventaire général des animaux, sur la même base que pour la montagne. Par exemple, un agriculteur possesseur de 12 colonies d'abeilles verra son cheptel augmenté de ce fait de 12 fois 0,031, soit 0,372, arrondi à 0,4 tête de gros bétail. Pour le ranger dans une catégorie de classement, on tiendra compte de certaines normes de rendement dans le détail desquelles il serait beaucoup trop long d'entrer ici.

Les contributions exigées des propriétaires d'abeilles non agriculteurs ont paru exagérées à beaucoup. Il s'en est suivi des réclamations. Il y a lieu de considérer qu'ils sont déjà astreints à une retenue obligatoire du 2 % sur tout salaire ou encaissement perçus par ailleurs. En période d'abondance générale, tout serait plus facile. Mais voici trois ans bien comptés que les abeilles, au lieu de rapporter, ne font que coûter et de plus en plus. D'où récriminations. L'opinion a été exprimée, même par des agents d'exécution des ordonnances fédérales, que les normes appliquées à l'apiculture étaient par trop « sévères ». Pour y remédier, lors d'une revision, il suffirait de solliciter un abattement de la surface correspondant à une ruche d'abeilles ou de ramener toute la base d'appréciation à celle en vigueur pour l'apiculture en montagne.

Ed Fankhauser

Aurons-nous un jour notre station d'élevage en Suisse romande ?

Puisque le Comité de la Romande a eu la bienveillance d'organiser des concours sur l'élevage des reines, il nous reste à avoir un peu de patience, car il arrivera bien un jour où nous aurons notre station d'élevage contrôlée et dirigée par la Romande. Pour arriver à ce résultat, il faudra du temps et ce ne sera que par des expériences de la part de tous les membres que nous l'obtiendrons et toutes les expériences devront être publiées sur notre *Bulletin*.

Le cri d'alarme donné par M. Lassueur, qui craint que les recherches d'adaptation d'une race d'abeilles soient restées lettre morte dans notre Romande, ne se justifie pas pour le moment. Nous aussi nous vieillissons, mais de plus jeunes forces continueront dans ces recherches et il arrivera avant qu'il soit longtemps que nous serons fixés sur l'abeille qui convient le mieux à la terre romande. Tout en recherchant dans la sélection des abeilles, il ne faudra pas négliger le genre d'habitation et la dimension des cadres à adopter dans notre milieu. Depuis que le grand apiculteur M. Dadant a lancé sa ruche intensive, bien des apiculteurs dans notre milieu ont cherché des résultats meilleurs en essayant des ruches de tous modèles : Tonnelli, Perret-Maisonneuve, ruche éclairée, etc. Si nous analysons le motif de ces recherches d'habitations, nous décelons bien des facteurs se contrariant les uns des autres. M. Dadant, dans « L'Abeille et la Ruche », nous préconise son cadre qui, pour lui, serait le plus avantageux. L'Angleterre a maintenu son petit cadre que met en doute M. Dadant, tout en stipulant qu'avec des petits cadres il y a plus de réussite en miel, mais, dit-il, ils poussent à l'essaimage. L'Alsacien, qui a un cadre encore plus petit, lui donne toute satisfaction et n'obtient pas plus d'essaims que les ruches à grands cadres. Dans notre pays romand, est-ce que le cadre D.-B. donne grande satisfaction aux apiculteurs ? Nous répondrons parfois oui parfois non. Au siècle passé, les saisons étaient bien marquées, la floraison était d'une assez grande durée et les formidables colonies étaient de tout rapport. Ce grand cadre a été introduit pendant les années fertiles, mais aujourd'hui ce cadre demande à être étudié et remplacé par un plus petit. En plus, ces grandes ruches épuisent rapidement les reines et les abeilles qui naissent de ces dernières sont peu robustes et sont sujettes aux maladies. Une chose est certaine, c'est qu'au fur et à mesure que les ruches se sont agrandies de nouvelles maladies sont apparues chez nous. C'est grâce à la station du Liebefeld que nous pouvons nous estimer heureux de ne pas être plus contaminés, car cet établissement combat journalement les épidémies nouvelles de nos abeilles. Nous pouvons faire un parallèle entre l'apiculture intensive (grandes ruches) et l'arboriculture moderne : les fruits de grandes valeurs doivent être traités scientifiquement afin de lutter contre les maladies des fruits.

De même les recherches de l'habitation et la sélection des abeilles devront se faire méthodiquement et le jour où nous aurons obtenu le résultat désiré il nous sera très facile de fixer la race préférée et notre station d'élevage de la Romande sera vite constituée. Bien entendu, les éleveurs privés et vendeurs, ainsi que les amateurs, continueront à faire l'élevage des reines à condition que les souches de leur élevage proviennent de la station. Notre station ne pourra pas élever des milliers de reines et fournir à

chaque apiculteur la quantité dont il a besoin. Ce seront les éleveurs privés qui seront les fournisseurs directs des apiculteurs. La station d'élevage de la Romande aura la responsabilité de maintenir le sang pur de la race adoptée officiellement et de fournir les reines nécessaires aux éleveurs pour leurs souches. L'apiculteur pourra à son gré faire son élevage de reines dont il a besoin pour son rucher, mais à condition de maintenir le sang de la race officielle. Par cette sélection, nous arriverons à éliminer les non-valeurs, à lutter contre la consanguinité et à avoir des abeilles de rapport.

Les sélectionneurs de la reine italienne Ora, pour la maintenir pure, ont pris des mesures analogues à celles citées plus haut. Les apiculteurs des alentours de Castel S. Piétro Emilia ont un grand établissement d'élevage et les éleveurs-vendeurs de cette race n'ont droit qu'à deux reines par année provenant de cet établissement et la race Ora se propage un peu partout. Nous arriverons au même résultat que les apiculteurs italiens, si tous les apiculteurs de la Romande s'unissent pour trouver notre abeille préférée et de rapport.

M. Lassueur s'est alarmé sur la grande pause qui s'est produite au sujet des chercheurs de la meilleure abeille pour notre terre romande. Nous lui répondrons que le facteur principal de cette pause provient de ce que les chercheurs mettent des années et parfois toute leur vie pour obtenir un résultat et leur grand âge les arrête avant qu'ils aient eu une solution définitive. En Suisse romande, des grands sélectionneurs ont vieilli et même sont décédés, mais ils nous ont laissé des écrits sur leurs recherches dans notre *Bulletin*; les plus jeunes pourront relire ces *Bulletins* afin de continuer le travail de ceux qui ont été arrêtés dans leurs recherches par la mort.

Pendant que nous traitons ce sujet, nous ne voulons pas oublier notre ami M. Heyraud, à St-Maurice, qui, durant toute sa vie n'a cessé de rechercher des méthodes d'élevages de reines, de sélectionner sur ses meilleures souches afin de lutter contre la terrible maladie, l'acariose, qui sévissait fortement dans le Bas-Valais. Dans ses dernières années de grandes activités apicoles, il avait abandonné la sélection des souches de la race commune vu qu'il avait de la peine à tenir son rucher en santé; il fit des croisements avec des races pures étrangères et avec ce sang il parvint à lutter efficacement les maladies dans la contrée de St-Maurice. Depuis les années 1928 à 1937, il avait un rucher qui était merveilleux à voir vu la prospérité et la standardisation d'une race où les abeilles étaient toutes de la même couleur, robustes, travailleuses et douces. A cause de l'âge et de la maladie qui le terrassa en 1939, son activité ralentit. Dès ce moment, ce fut pour son rucher une période pause et malheureusement le

milieu a vaincu son rucher et la race du Rhône s'est abâtardie. Peu avant sa maladie, M. Heyraud voulait encore faire un nouveau croisement de race avec du sang égyptien, une reine qu'on lui avait donnée. L'introduction de ce nouveau sang dans son rucher lui rendit un mauvais service, car la race du Rhône est devenue en partie métisse et méchante.

Bien que M. Bohnenblust, de St-Imier, ainsi que de ses collègues, se soient mis à éléver la race du Rhône, où elle était d'une douceur remarquable, afin de la propager dans le vallon, nous ne savons plus rien de ce qui reste de ce sang. Nous serions heureux d'en avoir des nouvelles dans le *Bulletin*.

Les dernières remarques que M. Heyraud me fit sur les dernières recherches c'est que nous nous sommes trop attardés sur le sang des abeilles, mais nous n'avons pas assez étudié l'habitation et la dimension des cadres, car de D.-B. est trop grand pour nos climats. Si ce collègue apiculteur fait la pause maintenant, il a bien mérité un repos et nous en profitons pour le remercier et lui dire que son œuvre sera continuée tant pour la sélection que pour l'habitation des abeilles. Nous ne voulons pas oublier M. Lassueur qui fut un grand apôtre de l'élevage des reines et de la sélection et qui publia périodiquement ses résultats dans notre *Bulletin* ; nous l'en remercions.

Maintenant, c'est aux forces plus jeunes à continuer ces recherches et notre dévoué rédacteur M. Schumacher se fera un plaisir de publier nos expériences et de nous aider à ce sujet.

(A suivre.)

Pahud.

Ruchette d'élevage et de fécondation « Ruckstuhl »

Description : Cette ruchette se compose de quatre cadres vitrés dont chacun comprend à son tour, un nourrisseur, un trou pour recevoir une cupule et un trou de vol formant ainsi une ruchette vitrée. Ces quatre ruchettes vitrées sont contenues dans la ruchette proprement dite et ont chacune une sortie.

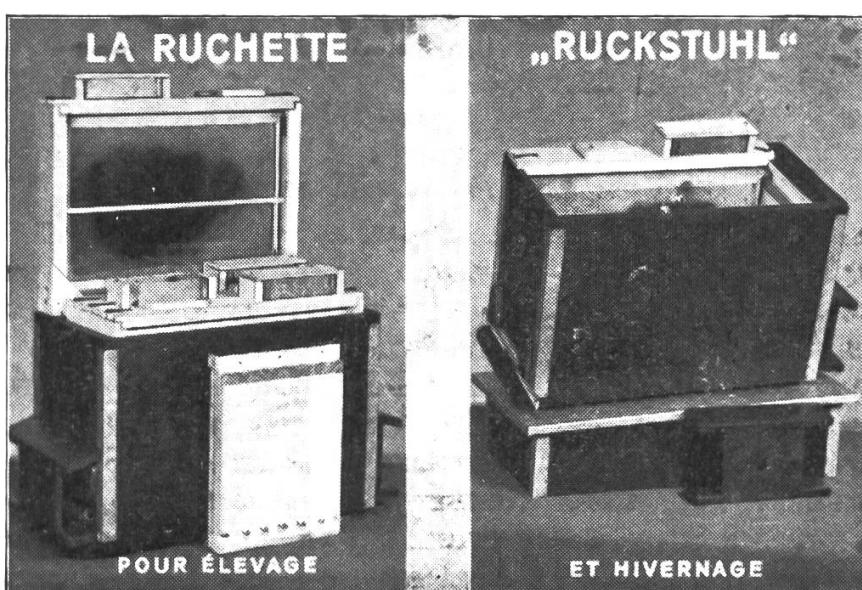
Par un dispositif spécial, ces quatre sorties peuvent être fermées et donner ouverture à une sortie centrale. En outre, pour permettre l'hivernage sur quatre ou six cadres, il suffit d'introduire dans la ruchette la planchette munie d'agrafes livrée avec la ruchette.

Ainsi équipée, cette ruchette permet d'élever quatre reines et d'hiverner une colonie sur quatre ou six cadres.

Avantages. Ceux-ci sont nombreux, citons :

- 1) reines de réserve pour le printemps ;
- 2) cadres de couvain à disposition pour renforcer une colonie faible ;
- 3) population à disposition pour organiser l'élevage des reines ;

- 4) concentration de la chaleur du fait du bloc formé par les cadres vitrés et les parois extérieures de la ruchette ;
- 5) après introduction d'un alvéole, les visites se font sans ouvrir le cadre vitré, ni enfumer et sans déranger le groupe d'abeilles ;
- 6) suppression du pillage et grande facilité de manipulation.



Recommandation : Les quatre couvercles des cadres vitrés avec leur nourrisseur se placent sur la ruchette en guise de couverture. Il est recommandé de mettre une toile sur les cadres pour éviter la propolisation.

Pour visiter un cadre vitré, avoir soin de fermer le trou de vol au moyen du clapet correspondant et évitant ainsi d'écraser des abeilles.

Après avoir disposé de la reine d'un cadre vitré, enlever le couvain existant en le disposant dans une autre colonie après avoir secoué les abeilles devant le trou de vol. Placer un autre rayon sans œufs ni larves dans le cadre et ouvrir le trou de vol pour donner entrée aux abeilles secouées. Dès le lendemain, on peut introduire un nouvel alvéole royal et ainsi de suite chaque fois qu'on a disposé de la reine.

Pour encager la reine, il suffit d'enlever le dessus du cadre vitré, soulever la demi-vitre supérieure jusqu'à ce que la reine soit dégagée. Si celle-ci se trouvait dans la partie inférieure du rayon, une petite bouffée de fumée par le trou de vol la fera monter et permettra facilement de la saisir.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Ch. Ruckstuhl père, apiculteur-éleveur, Chambésy-Genève, qui est à votre entière disposition.



Des abeilles qui ont la vie dure

Sous ce titre, le *Journal de Montreux* rapporte que M. Haari, chef de gare aux Avants, a retrouvé vivante une ruche emportée par l'avalanche des Cases, le 1er février dernier. On se souvient peut-être que le rucher de M. Haari, comptant vingt-quatre colonies, avait été complètement rasé ; seuls quelques cadres tordus et brisés avaient été retrouvés épars. Or, il y a quelques jours, soit plus d'un mois après la catastrophe, l'apiculteur ayant suivi les traces d'un renard, grand amateur de miel comme on sait, arriva près d'un trou foré dans la neige, 150 m. environ au-dessous de l'emplacement du rucher détruit ; quelques abeilles sortaient de ce trou. M. Haari ayant agrandi l'orifice ne fut pas peu surpris de trouver, à 60 cm. au-dessous de la surface, une ruche, certainement mal en point, mais contenant encore une population assez forte. La colonie possédait du couvain, donc une reine, qui avait pondu malgré le froid et les circonstances extraordinaires. Transportée aux Avants et transférée dans une habitation convenable, la colonie semble devoir se tirer d'affaire. Cela montre une fois de plus qu'une colonie peut vivre pendant un certain temps bien qu'elle soit entièrement recouverte de neige ; d'autre part, une ruche n'est pas nécessairement perdue parce qu'elle a été culbutée.

Encore les abeilles et le froid

Dans le *Bulletin* de mars, nous avons reproduit l'opinion d'un apiculteur américain affirmant qu'il est inutile de calfeutrer les ruches pour l'hiver. Et voici la manière de voir, absolument différente, d'un autre Américain, le Dr J.-H. Merril, qui donne dans les *Gleanings* le résultat des expériences conduites à la Station de recherches de Manhattan Kansas, dont il fut le directeur.

Des colonies, autant que possible du même âge et de la même force, furent hivernées dans des conditions différentes, les unes dans des ruches à simples parois et non abritées, d'autres dans des ruches semblables, mais protégées par une palissade ou une haie, d'autres, enfin, logées dans des ruches chaudes, pourvues d'un dispositif isolant. Les trous de vol étaient peu ouverts ; cepen-

dant, aucune moisissure ne fut constatée, le climat du Kansas étant plutôt sec. Chaque ruche fut taxée au début de l'hiver et pesée chaque jour et les observations météorologiques furent soigneusement inscrites. Et voici les résultats de l'expérience :

La consommation fut plus forte dans les ruches à simples parois que dans les ruches calfeutrées, plus forte dans les ruches exposées à tous les vents que dans celles abritées par un pare-bise. Les colonies logées en ruches chaudes et abritées des vents froids consommèrent moins pendant l'hiver, mais davantage au premier printemps, lorsqu'elles eurent commencé l'élevage du couvain ; leur nid était nettement plus grand, leur développement fut plus rapide.

Rappelons que le Dr Merril est connu pour ses études au sujet du rapport existant entre divers organes de l'abeille : jabot, langue, etc. et la récolte des colonies.

J. Magnenat.

Loque européenne (couvain aigre) et sacbrood

Moyen de débarrasser son rucher de ces deux maladies.

Préparez une solution d'hypochlorite de soude (extrait de Javel). 150 gr. dans un litre d'eau cuite chaude.

Préparez un bon sirop composé de 10 kg. de sucre et 7 l. d'eau, laissez cuire cinq minutes ; puis ajoutez chaque fois et au moment de nourrir 25 à 50 gr. de la solution par litre (de sirop).

Lorsque vous aurez préparé solution et sirop, allez au rucher, le soir de préférence, enfumez la ou les ruches malades par le trou de vol, au fur et à mesure qu'elles seront traitées ; attendez une ou deux minutes avant de découvrir la ruche, les abeilles n'en seront que plus douces.

Cherchez et encagez la reine, retirez tous les cadres non occupés que vous mettrez en réserve, ou à la fonte suivant leur valeur, car ils seront rendus à la ruche à mesure que la population l'exigera après le traitement, en ayant soin de les asperger avec de la solution au moment de les remettre en ruche.

Ensuite, vous retirerez les cadres restant dans la ruche, les uns après les autres, vous en brosserez les abeilles, vous les vaporiserez sur les deux faces au moyen d'un pulvérisateur avec de la solution tiède, il faut que le liquide pénètre bien au fond des cellules ; puis vous secouerez bien le cadre pour en enlever l'excédent de liquide. Quand tous les cadres auront été traités de cette manière et remis en place, mettez la cage à reine et son contenu entre deux rayons, fermez la ruche et nourrissez fortement avec le sirop tiède (sans en oublier les 25 à 50 gr. de solution).

Ce même travail sera répété encore deux fois à trois jours d'intervalle. Les abeilles feront quelques difficultés pour réoccuper les cadres, mais il s'établira une forte ventilation, puis cinq

à dix minutes après, tout rentrera dans l'ordre ; le nettoyage des cellules par les abeilles commencera presque aussitôt.

Cinq à six jours après le dernier traitement, visitez tous les cadres sans omettre le couvain operculé, vous ne devez plus trouver de larves malades. Continuez de nourrir, s'il n'y a pas de récolte.

La reine doit présenter deux conditions : être jeune et bonne pondeuse ; si ce n'est pas le cas, changez-la sans autre, la colonie ne s'en portera que mieux. Il ne faut pas que la ruche reste sans reine, cela rendrait l'opération plus difficile, car l'orphelinage peut provoquer le pillage et les abeilles sans reine n'ont plus la même activité, activité qu'il faut à tout prix maintenir, la guérison n'en sera que plus rapide.

Avant de libérer ou de changer la reine, un lavage du plateau et de la planche de vol avec de la solution s'impose, car il arrive que les abeilles laissent tomber dessus des larves en décomposition au moment du nettoyage des cellules et de ce fait la maladie pourrait réapparaître au bout de peu de jours. Si vous avez bien fait le travail, vous aurez la satisfaction de voir la prospérité revenir dans votre rucher.

Sur huit ruches soignées en 1938 comme je viens de vous l'expliquer, la maladie n'a pas réapparu. Je reste vigilant et j'ai toujours de l'hypochlorite de soude à portée de main ; même très diluée, cette solution est un excellent désinfectant, je l'emploie toujours tiède aux environs de 30 à 32° ; les abeilles n'en sont pas incommodées.

Pour le sacbrood, je procède de la même manière, mais dans tous les cas je change la reine.

L. M. B.

Une commune à féliciter

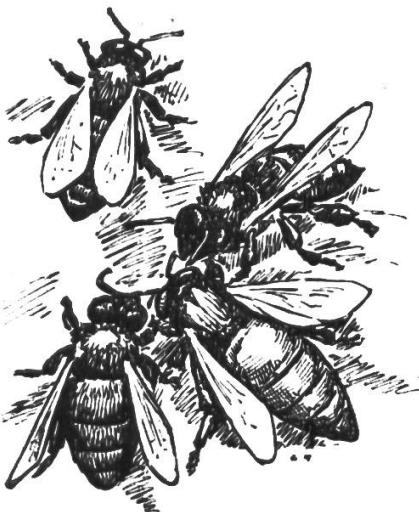
C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu dans le *Bulletin* de février qu'une commune neuchâteloise interdisait d'établir des ruchers au village, heureusement le cas est, je crois, unique.

Permettez de citer ici la commune de Cressier. Ayant décidé de reboiser les rives de la vieille Thielle, afin de créer de nouveaux refuges pour les oiseaux, l'autorité législative et sur proposition d'un membre apiculteur a décidé à l'unanimité de reboiser celles-ci d'arbres à essences mellifères.

Il a été décidé de porter au budget la somme de fr. 200.— chaque année pour ce travail, celui-ci devant se faire graduellement afin de ne pas trop grever le budget. Le choix des arbres a été laissé aux soins d'apiculteurs.

Comme le prouvent ces quelques lignes, nos autorités ont compris l'importance des abeilles dans la fécondation des arbres fruitiers. Au nom des apiculteurs de la région, je les en remercie.

W. Stern, Cressier.



INVITATION

**à ceux qui ne font pas encore partie
de la Société romande d'apiculture**

Chers collègues en apiculture,

A l'assemblée des délégués de l'année dernière, on a demandé au Comité central d'adresser une invitation à tous les apiculteurs qui ne font partie d'aucun groupement de notre association romande.

C'est précisément pour répondre à ce vœu que nous nous permettons de vous adresser ces quelques lignes que nous

vous prions de lire et de méditer quelque peu.

Vous y verrez les nombreux avantages que vous trouverez au sein de la Romande qui n'a pas d'autre ambition que de travailler toujours davantage à faire progresser, en terre romande, la cause apicole qui nous est si chère à tous.

Un journal fort bien tenu vous donnera chaque mois, dans les « Conseils aux débutants », tout ce que vous devez faire pour que votre rucher soit prospère, ainsi qu'une foule de conseils et de renseignements très profitables et très intéressants.

Vous pourrez également développer vos connaissances apicoles en assistant aux cours d'apiculture, aux conférences, aux visites de ruchers.

Comme membre, vous serez assuré, sans frais aucun à votre charge, auprès de la « Winterthour » contre toutes les conséquences fâcheuses que peuvent causer vos abeilles.

Vous aurez également l'avantage de faire contrôler officiellement votre miel, ce qui en facilitera la vente.

Avouez que vous bénéficiez déjà de nos organisations apicoles dans la lutte contre les maladies des abeilles, dans la propagande pour la vente et la consommation du miel, dans l'approvisionnement en sucre pour le nourrissement, problème particulièrement délicat en temps de guerre, etc.

Outre l'intérêt personnel que vous trouverez dans notre société, les amitiés sincères que vous y lierez, vous devez comprendre la nécessité toujours grandissante de l'association en vue de défendre les intérêts généraux de l'apiculture menacée de divers côtés.

L'axiome : « L'union fait la force », est vrai dans tous les domaines ; que les apiculteurs s'en souviennent donc !

Les groupements professionnels ont de tous temps été reconnus utiles et même indispensables à la vie commune. Dans les XVI^e et XVII^e siècles, nos ancêtres étaient groupés par profession, par métier. Ils avaient leurs règlements, très rigides par exemple, et c'est ce qui a fait leur force, et leur a procuré cette aisance et cette facilité de travail, d'échange de produits qui a fait leur richesse.

En Suisse romande, nous manquons parfois de solidarité ; nous n'avons pas assez l'esprit de société ; nous hésitons trop à nous grouper, craignant sans doute de perdre un peu de notre indépendance, de notre chère liberté à laquelle nous tenons tant, pas sans raison d'ailleurs.

La Société romande compte à ce jour 4650 membres, ce qui est beau, certes, mais il y a encore un nombre presque aussi grand d'apiculteurs qui vivent en dehors de tout groupement.

Chers amis apiculteurs, n'hésitez pas plus longtemps à venir grossir nos rangs et contribuer ainsi à la prospérité de notre belle famille de la Romande.

Le président de la Société romande d'apiculture :

L. Gapany.

Nos assurances

« Lorsqu'un animal cause un dommage à autrui, son détenteur en est responsable. Il échappe à cette responsabilité s'il prouve qu'il a gardé et surveillé l'animal avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage. » (Art. 56 du Code des Obligations.)

L'abeille est un animal et, d'après la jurisprudence du Tribunal fédéral, le détenteur est celui qui tire profit de façon durable de l'animal, dans notre cas, l'apiculteur. La première partie de l'article 56 établit d'une manière irréfutable la responsabilité de l'apiculteur pour tout accident causé par ses abeilles ; la seconde partie ouvre la porte aux contestations, à la chicane, à la procédure et aux frais. Or, les accidents pouvant être imputés aux abeilles sont innombrables : elles peuvent piquer un passant sur le chemin, un agriculteur dans son champ, un faucheur dans un pré, une femme travaillant dans son jardin, un fermier cueillant ses cerises ou ses framboises, un artisan réparant un toit, etc., etc. Nous pourrions citer de nombreux exemples de chacun de ces cas survenus en Suisse romande depuis une quinzaine d'années.

Ce n'est malheureusement pas tout : nos abeilles piquent aussi des animaux domestiques, des chevaux attelés qui s'emballent, brisent leur char ou leur faucheuse, renversent des hangars et sont parfois tués. Elles piquent encore des chiens à l'attache, des chèvres, des couvées, etc. et ce sont toujours des animaux de choix, des sujets de concours, que leurs propriétaires estiment très haut. Citons encore pour mémoire le passage à la laque, lors des premières sorties, des lessives étendues dans les environs du rucher. Les accidents pouvant être causés par les abeilles sont légion.

Il est évident qu'un apiculteur responsable d'un accident serait sérieusement touché s'il était abandonné à lui-même. Ce n'est heureusement pas le cas s'il fait partie de la Romande, car il est couvert par notre contrat avec la Winterthour. La seule chose qu'il

ait à faire est d'aviser *immédiatement* le préposé aux assurances ; ce n'est ni coûteux, ni difficile. La Winterthour se charge de tous les frais découlant de la responsabilité civile, jusqu'à concurrence de fr. 50,000.— par personne et de fr. 150,000.— par sinistre. On dira que ces sommes sont élevées et qu'elles ne sont jamais atteintes. Il est évident que la société d'assurance ne peut pas verser fr. 50,000.— pour chaque piqûre, mais le cas peut se présenter. Remarquons que ce ne sont pas les sinistrés, mais les apiculteurs qui sont assurés. L'indemnité à payer dans chaque cas n'est pas fixe, elle dépend des circonstances, en particulier des personnes. Si un père de famille jeune encore perd la vie à la suite d'une piqûre, soit qu'il tombe d'une échelle, soit qu'il soit tué par un cheval emporté, c'est le juge qui fixe l'indemnité qui pourra facilement dépasser fr. 50,000.—. C'est ce gros risque qui est couvert par la Winterthour.

L'assurance Vol et déprédatiōns est aujourd'hui régie directement par la Romande. Elle est, cela va sans dire, moins importante que celle de la responsabilité civile, attendu que la perte subie par un apiculteur ne peut jamais être excessive. On ne peut guère emporter un grand rucher, ni toute la récolte de beaucoup de ruches. C'est pourquoi la responsabilité de la Romande est limitée à fr. 500.— par sinistre et à fr. 50.— par ruche. Un seul cas, jusqu'ici, a dépassé ces normes, les colonies d'un grand rucher ayant été étouffées par un malandrin resté inconnu. L'apiculteur a touché fr. 500.—, ce qui lui a permis de reconstituer son rucher. Les vols consistent généralement en l'enlèvement d'une hausse, quelquefois d'une ruche complète. L'indemnité payée par le caissier de la Romande est toujours la bienvenue.

En résumé, pour avoir droit à l'aide des assurances de la Romande, il suffit, mais il est indispensable, d'aviser immédiatement de tout sinistre le préposé aux assurances. De plus, en cas de vol ou de déprédatiōns, une plainte doit être déposée en justice ; une simple dénonciation au garde-champêtre ne suffit pas. Nous prions les membres de la Romande de se conformer à ces prescriptions si simples ; nous prions également les comités de sections de vouloir bien les rappeler à leurs nouveaux membres et nous les remercions d'avance.

J. Magnenat.

La réglementation suisse au sujet de l'appropriation d'essaims échappés et de la responsabilité civile du détenteur d'abeilles

Le législateur suisse s'est appliqué à réglementer expressément certains cas d'attribution de la propriété mobilière sur des essaims d'abeilles. Or, ce sujet théorique en apparence peut être dans la pratique courante d'un réel intérêt :

La preuve en est l'article 700 du Code civil suisse, où le lé-

gislateur a été jusqu'à prévoir un empiètement au droit en principe absolu de la propriété en prescrivant que, dans le cas où un essaim d'abeilles viendrait à se transporter sur le fonds d'autrui, ce tiers, propriétaire de l'immeuble, doit en permettre la recherche et l'enlèvement aux ayants droit.

Il en est de même, mais dans un autre ordre d'idées, à l'article 719, alinéa 3, C.C.S. lorsqu'il est exprimé, au sujet des animaux échappés, que « les essaims d'abeilles ne deviennent pas choses sans maître par le seul fait de pénétrer dans le fond d'autrui ». — pour que cela soit, il faudrait au contraire — par interprétation de l'alinéa 2 du même article — que l'essaim soit définitivement retourné à l'état sauvage.

L'article 725, alinéa 2, C.C.S. traite du cas exceptionnel où un essaim d'abeilles viendrait à se réfugier dans une ruche occupée appartenant à autrui ; dans cette éventualité, le propriétaire de la ruche habitée acquerrait la propriété du tout, même sans qu'une indemnité quelconque soit due par lui de ce chef.

L'Exposé des Motifs à l'Avant-Projet de C.C.S., du Département fédéral de Justice et Police, envisage la question de savoir dans quelle classe des modes d'acquisition de la propriété il convient de faire rentrer les abeilles :

« Si l'abeille, comme telle — Exp. Motifs C.C.S. — peut être à peine envisagée comme l'objet d'un droit de propriété, il n'en est pas de même de l'essaim, qui d'ailleurs ne fait partie ni de la catégorie des animaux captifs, ni de celle des animaux apprivoisés.

Peut-on le ranger dans celle des animaux domestiques ? — Assurément, ce n'est point l'opinion qui prévaut dans la législation et la doctrine, mais c'est la seule rationnelle. La solution contraire est fondée moins sur la nature des choses que sur une certaine indifférence pour la valeur juridique du droit de propriété sur les abeilles. Le projet tenant celles-ci pour des « animaux domestiques », la conséquence en est que des essaims qui s'échappent de la ruche ne sont pas des choses sans maître ; ils peuvent être « trouvés », mais non occupés. Le propriétaire peut être autorisé à les poursuivre ; celui qui les a trouvés est obligé d'en donner avis. Et celui sur le fonds duquel un essaim s'est réfugié doit permettre au propriétaire de celui-ci de l'y rechercher. »

C'est à la lumière des considérations qui précèdent que le Code civil suisse assimile au cas des « choses trouvées » les essaims qui se transportent en la puissance d'autrui.

Cependant, à la page 500, l'Exposé des Motifs ne laisse pas de considérer que le fait, pour les essaims d'abeilles, « de se réfugier dans la ruche d'un tiers entraîne des complications, et que ce dernier ne peut être regardé comme un simple inventeur, attendu que l'arrivée de l'essaim équivaut, s'il ne périt pas, à la

ruine de sa propre ruche. Ici, un dommage s'est produit dont ni l'un ni l'autre des propriétaires ne sont responsables, mais qu'il est juste de faire subir à celui dont les abeilles ont envahi la ruche d'autrui. »

En résumé, si, d'après notre Code civil, une vision claire et nette de la situation juridique résultant du fait qu'un essaim s'est échappé d'une ruche est permise, il faut admettre que le propriétaire de la colonie appauvrie aura toujours le droit de pénétrer sur le fonds d'autrui pour rechercher et recueillir son essaim volage — avec indemnité éventuelle de sa part (art. 700, al. 2, C. C. S.) pour tout dommage causé dans ce cas, par lui-même ou par l'essaim — parce qu'il conserve son droit de propriété tant que l'essaim n'est pas retombé à l'état sauvage ou tant qu'il ne s'est pas réuni à la colonie qui peuple la ruche d'un collègue apiculteur.

Quant à la responsabilité de l'apiculteur, elle doit être réglée, en Suisse, notamment par les articles 41 et suivants du Code des Obligations, et plus particulièrement par l'article 56, alinéas 1 et 2, C. O., qui exprime que :

« En cas de dommage causé par un animal, la personne qui le détient est responsable, si elle ne prouve qu'elle l'a gardé et surveillé avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire.

Son recours demeure réservé, si l'animal a été excité soit par un tiers, soit par un animal appartenant à autrui. »

Dans le cas particulier, il s'agit certainement d'une responsabilité étendue à tout détenteur d'abeilles pour tout dommage causé par ces dernières ou à raison de leur détention. Il n'est donc pas ici seulement question d'une responsabilité de l'apiculteur — propriétaire ou possesseur de ruches — mais bien aussi de toute personne qui détient d'une manière ou d'une autre des abeilles enruchées ou non et qui répondra de ce fait à l'égard de quiconque s'estime lésé, pour une raison ou une autre.

Dispositions pénales.

Outre la législation civile qui établit le principe de la responsabilité quasi-délictuelle et les prescriptions secondaires prévoyant certaines pénalités accessoires (voir ci-dessus), l'application de la règle pénale la plus fréquente en matière d'abeilles semble devoir être celui du vol d'essaim ou de ruche.

Il est évident que dans de telles éventualités, les dispositions générales du droit pénal peuvent être applicables sans autre.

Tel paraissait devoir être le cas en Droit romain lorsqu'il voulait, par les notions du « furtum manifestum » et du « furtum non manifestum » que celui qui avait manifestement dérobé un objet quelconque soit condamné à payer deux fois la valeur de l'objet volé ; par contre, si le vol ne pouvait être décelé à première vue,

s'il n'était pas manifeste, le voleur était alors tenu de payer non plus le double, mais le quadruple de la même valeur.

Toujours en matière de vol, avant le 1er janvier 1942, le Code pénal genevois, par exemple, devait permettre d'appliquer ses articles 316 et suivants sans même qu'il prévoyât expressément le cas de vol d'abeilles ou de produits de ces dernières.

Dans notre récent Code pénal suisse (C. P. S.), en vigueur depuis le 1er janvier 1942, les articles 137 et suivants sont également applicables sans autre forme de procès, tel l'article 141, C. P. S., qui prévoit le cas de détournement et de l'appropriation d'objets trouvés :

« Celui qui, pour se procurer ou procurer à un tiers un enrichissement illégitime,

se sera approprié soit une chose mobilière appartenant à autrui et qui est tombée en son pouvoir par l'effet d'une force naturelle, d'une erreur, d'un cas fortuit ou de toute autre manière indépendante de sa volonté, soit un animal appartenant à autrui et dont il est devenu détenteur,

se sera approprié une chose mobilière appartenant à autrui et qu'il avait trouvée,

sera sur plainte, puni de l'emprisonnement ou de l'amende. »

L'apiculteur devra donc dorénavant faire très attention à ne pas léser autrui et à ne pas agir contrairement aux principes de cet article 141, C. P. S., notamment lorsqu'il découvrira un essaim, que ce soit sur le fonds dont il est propriétaire, ou que ce soit ailleurs. *Me Jean Rosselet*, avocat au Barreau de Genève.

Contrôle du miel

Des apiculteurs et des civils aussi croient que le miel contrôlé est un miel analysé chimiquement. Nous sommes obligés de leur répondre non, parce que la chimie, à moins d'être pratiquée par un spécialiste des questions de miel bien au courant, n'arrive pas à découvrir toutes les fraudes qui peuvent le falsifier. Mieux que cela, il y a quelques années les journaux français rapportaient que les autorités de surveillance avaient dressé un procès-verbal contre un apiculteur pour falsification de son miel. Elles se basaient sur une analyse chimique. Un recours provoqua un nouvel examen par un spécialiste qui déclara ce miel parfaitement naturel.

Nous nous souvenons avoir entendu un éminent chimiste cantonal déclarer que l'élément principal, dans l'analyse du miel, même pour un chimiste, est le goût.

Dans ces conditions, personne n'est mieux à même de constater si un miel est naturel que les apiculteurs qui en récoltent dans la même contrée. Vous connaissez le goût du miel de votre récolte. Celui de votre voisin doit avoir le même. Vous connaissez les api-

culteurs de votre région, ce sont certainement vos amis, vous savez que vous pouvez compter sur eux, mais eux savent aussi que vous donnerez votre signature pour garantir leur récolte comme naturelle, bien mûre, exempte de toutes matières, filtrée consciencieusement et mûrée, emballée dans des ustensiles bien propres et déposée dans un endroit sec et inodore.

Le contrôle n'est rien d'autre : la garantie de la société d'apiculture que le miel présenté est pur, propre et bien conditionné, qu'il est du pays et qu'il ne contient aucune autre matière que celles récoltées par les abeilles.

Seules les sociétés d'apiculture ont le droit légalement de contrôler du miel.

Et si, par hasard, vous trouviez du miel qui ne répond pas à ce que vous attendez, si vous avez de la méfiance sur l'honnêteté de l'apiculteur qui le présente, si ce miel ne correspond pas à celui récolté dans la même région, alors adressez-en deux échantillons cachetés devant témoins au chef du contrôle. Celui-ci, après l'avoir examiné consciencieusement, cherchera à en découvrir les défauts en le faisant analyser par un chimiste, en l'adressant au Liebefeld où Mlle Dr Maurizio, spécialiste en la question, recherchera le pollen pour en déceler la provenance, puis ce sera, cas échéant, plainte, tribunal, amende, en tous les cas le déshonneur et l'expulsion de la société et la mise à l'index de l'apiculteur.

Corcelles (Ntel), le 19 mars 1942.

Charles Thiébaud,
chef du contrôle.

Quelques avantages offerts à nos membres

Notre *Bulletin de la Société romande d'apiculture*, fondé en 1904, succédait à la célèbre *Revue internationale d'apiculture* de feu Ed. Bertrand. C'est dire que cette publication a un long passé derrière elle et que sa collection constitue une mine très riche et très substantielle de renseignements.

Elle a l'expérience de l'âge, mais ne demande qu'à rester jeune et ouverte à toutes les idées nouvelles, à toutes les expériences et découvertes. La liste de ses collaborateurs est une preuve de l'intérêt qu'elle suscite et de l'attachement que l'on conserve pour elle.

Vous pouvez donc vous y abonner en toute confiance. Elle comprend chaque mois une *partie scientifique*, puisque malgré les observations et études faites depuis plus de 2000 ans, le monde des abeilles reste encore plein de mystères inexpliqués. Ces articles peuvent d'ailleurs être lus par chacun, nous tenons à ce que leur rédaction soit claire et que leur contenu puisse être assimilé par chacun. Puis, dans chaque numéro, vous trouverez des *questions de pratique* capables de vous suggérer des améliorations dans la façon d'élever vos abeilles ou de traiter convenablement la merveilleuse récolte d'or liquide que ces insectes vous apportent.

Un *service de renseignements* gratuit vous est offert, surtout si vous ajoutez simplement un timbre pour la réponse. Le rédacteur, tout vieux qu'il soit, prend encore le plus vif plaisir à initier les jeunes à cet art si varié de la culture des abeilles. Il sera tout heureux de vous aider dans la mesure du possible.

La Société romande d'apiculture a peu à peu constitué une *bibliothèque très riche*, contenant à peu près tous les ouvrages d'apiculture, avec en outre des volumes traitant de botanique, d'arboriculture, d'agriculture générale. Tous ces volumes sont à la disposition de ses membres, sans aucune finance d'abonnement, ni de port (seul le catalogue coûte 50 centimes). Une simple carte suffit pour que vous receviez par retour du courrier, ou au plus tard dans les deux ou trois jours, les ouvrages demandés, sauf naturellement s'ils sont déjà en lecture. Le port de retour est payé à l'avance par la Société et vous pouvez utiliser l'emballage et la carte-adresse, fournis gratuitement aussi. Ainsi une précieuse documentation scientifique ou pratique vous est offerte et vous la chercheriez vainement ailleurs ou alors à des prix dépassant de beaucoup la modeste cotisation que nous vous demandons.

Un seul exemple : le volume indispensable à toute personne ne possédant même qu'une ruche : *La conduite du rucher*, coûte fr. 5.— en librairie, plus les frais de port. Vous versez fr. 3.— à notre compte de chèques et, par retour du courrier, vous recevrez le volume, à votre domicile, franco. Cette seule opération vous récupère donc déjà de fr. 2.— sur la cotisation de fr. 5.50 que nous vous demandons par année.

Est-ce tout ? Non et de loin pas. Vous aurez l'occasion d'assister à des *conférences ou cours*, gratuits toujours, avec projections et même films, donnés par des hommes compétents auxquels vous pourrez exposer les cas qui vous embarrassent. Et ces séances, organisées de la façon la plus cordiale, seront pour vous de jolies occasions de fraterniser, d'observer, d'entendre de jolis mots, de fines réparties, de gracieux ou piquants souvenirs. Heures de délassement qui sont des heures bienfaisantes et réconfortantes. Vous pourrez dans ces mêmes séances, celles de printemps, d'été ou d'automne, voir traiter des ruches, faire des opérations que vous n'auriez pas l'idée ou le courage de faire vous-même sans les avoir vu faire.

Est-ce tout encore ? Non et encore non. Par la coopération, nos sections et notre « Romande » *font l'achat en commun* des fournitures nécessaires à l'apiculteur et une seule emplette faite de cette façon vous remboursera, et bien au delà, la cotisation que vous aurez payée.

Tous autres renseignements par le rédacteur

Schumacher, St-Sulpice (Vaud).

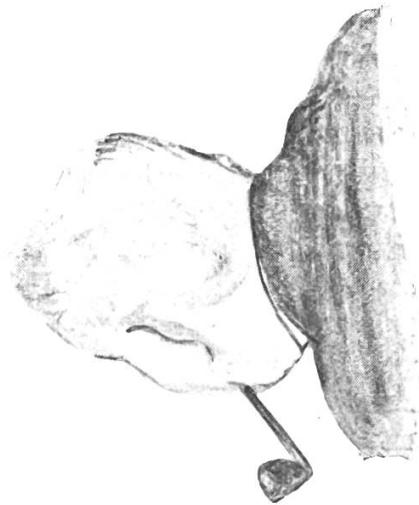


Croquis de Louis Loup -
août 1941.

Le Comité romand vu par Louis Loup.



22. III. 1941
M. Rabinowicz. L. Loup.



octobre 1940 L. Loup -

Fourniture de reines

Pour couper court à ce qui pourrait devenir une polémique sans intérêt pour la majorité de nos lecteurs, nous résumons un article de M. Aug. Lassueur, à Onnens. Il nous a fourni les pièces comptables avec appréciations flatteuses, concernant la livraison pendant 10 ans de plus de 300 reines ayant donné pleine satisfaction à leurs destinataires.

Ceci en réponse à un article de M. Neuhaus. *Schumacher.*

Branche accessoire ?

Pour favoriser l'immense tâche du ravitaillement de notre pays, en ces temps si troublés, nos autorités ont recours à de nombreux calculs et à de nombreuses statistiques. Notre agriculture, elle surtout, est spécialement étudiée et nombreux sont les formulaires et questionnaires à remplir. On s'efforce aussi d'établir un juste prix de revient de tous les produits où aucun bénéfice exagéré n'est toléré.

En consultant tout cela, on peut voir, non sans une certaine amertume, que pour nous l'apiculture figure et est classée comme « branche accessoire » de notre économie nationale. Cela peut être vrai en certaines années, mais par contre, en certaines autres, cela peut paraître un peu vexatoire pour nos chères abeilles.

Pour l'année écoulée, cette dénomination est parfaitement juste. Pour la plupart d'entre nous, nous aurions été jolis si nous n'avions pas eu une autre branche où nous agripper. A ceux qui nous demandaient si l'on peut vivre et élever sa famille avec l'apiculture, on pouvait répondre carrément : non.

A ce propos, une petite réflexion.

Tous ces derniers temps, une campagne énergique contre la dénatalité a été menée dans notre pays. On en revient à la famille, aux familles nombreuses. Je n'insiste pas, on en a beaucoup et bientôt assez entendu parler à ce sujet. Nos ecclésiastiques surtout se sont dépensés pour faire ressortir la nécessité et la noblesse de cette campagne.

Or, la fleur de ces derniers se trouve à la tête de notre association romande et je me permets ici de faire une petite supposition :

Je vois notre président central, M. le curé de Vuippens, à la tête d'une belle famille de... dix-huit enfants. Tous en bonne santé, grâce au miel. Mais le prix de revient de chacun d'eux a été aussi établi et un petit bénéfice sur la vente d'un peu de miel serait le bienvenu. Il reçoit la visite de son ami du Comité et vice-président, M. le pasteur de St-Sulpice. Il le félicite de sa belle entreprise et en lui serrant cordialement la main lui dit ceci : « Tu ne dois pas vendre ton miel en dessus de fr. 6.50 au détail, sinon c'est une forte amende ou la prison. Quant au prix de revient du mien, il

varie entre 50 et... 300 francs le kg. (*Bulletin* d'août 1941, p. 245.) Débrouille-toi ! »

Ah oui, débrouille-toi, quand il y a exagération des deux côtés... c'est difficile.

Quel immense bien feraient aussi ces braves gens en entreprenant une campagne en prenant nos saintes abeilles comme exemple et comme médiatrices contre l'idée fausse de certaines personnes qui croient toujours le prix des produits trop élevés et le salaire d'honnêtes travailleurs « toujours exorbitants ».

Par contre, en d'autres années, cette branche accessoire risque ou peut devenir la branche de soutien. En voici quelques preuves vécues :

Mon apprentissage apicole se perfectionna à 1 km. $\frac{1}{2}$ de chez moi, à Bioley-Orjulaz, chez feu M. Cavin, ancien instituteur de ce village. Il possédait un domaine de quinze poses qu'il louait et, à côté de cela, avait trente ruches à soigner. A plusieurs reprises, il m'a déclaré : « Cette année, les abeilles m'ont rapporté davantage que le domaine. » Aussi ses deux fils ont tout liquidé, mais ont gardé les abeilles.

Si je tourne mes regards un peu au nord, je tombe sur mon président de section à Vuarrengel. Parlez-lui d'abeilles accessoires ! De ses petits yeux pétillants, il vous figera et vous dira en appuyant ses paroles par un geste du bras muni de sa pipe : « Dans les années 1917-18, j'ai conduit mon miel à Lausanne avec ma jument. Arrivé au bas du village d'Assens, j'ai dû emprunter un cheval pour « doubler » et faire la montée du dit village. Crois-tu qu'il y en avait... Non, non, mes abeilles et ma pipe, c'est ma vie... »

Et le dévoué caissier de la même section, à la dernière assemblée de février, me souffle à l'oreille d'une voix émue et en serrant bien fort sur son cœur son diplôme de 25 ans d'activité : « C'est grâce à mes abeilles que je suis aujourd'hui à mon compte ; sans elles, on n'aurait pas pu se « partager ».

Si je regarde encore une fois au midi, du côté du lac, j'aperçois notre vénérable ancien inspecteur cantonal qui vous dira : « Il m'est arrivé plusieurs fois, dans les bonnes années, de devoir détourner dans une banque les encaissements de mes ventes de miel, ceci pour éviter la jalouse du facteur du village. Ce n'était plus de l'accessoire, mais un bon et véritable traitement. »

Comme on le voit, il est des amis, et ils sont encore nombreux, qui soignent avec amour leurs abeilles et qui savent maintenir la place sociale et morale à laquelle elles ont droit.

En consultant le rendement annuel de l'apiculture, en millions bien entendu, on s'aperçoit qu'il voisine depuis quelques années déjà avec celui (non, mais des fois) de la chèvre. Je n'en veux rien à ces braves bêtes, bien au contraire, mais la pratique nous

en éloigne. Il m'est arrivé de devoir renvoyer des clients chez un apiculteur du village voisin, possesseur de chèvres. Aucun enthousiasme pour empletter chez lui : « Ah, là-bas, où il y a ces chèvres... hum. » Je dois dire qu'à côté des chèvres il y a aussi le conjoint... alors craint-on que le miel ne soit trop parfumé... (Cet apiculteur n'a jamais voulu être des nôtres, donc il ne lit pas le *Bulletin.*)

Je m'aperçois qu'il se fait tard, je consulte le baromètre qui remonte un peu, le temps s'est radouci, demain on aura peut-être une sortie... il faut dormir... Bonne nuit.

Du 11 mars 1942.

Chambettaz.

Autrefois... Aujourd'hui...

Ah, ce temps passé ! Parlons-en ! Ces départs en moto, en auto pour le rucher, parfois en compagnie de la bourgeoisie et des mioches. La personne chargée de la surveillance en mai et juin avait à peine prononcé le mot « essaim » au téléphone que prit ! départ en vitesse. La distance ne comptait guère et la fatigue non plus là-bas, puisque le retour se faisait confortablement assis. Avec l'auto, aucun souci pour le nourrissage. On fondait son sucre à la maison, on mettait son sirop dans des bidons et mieux encore dans des estagnons à huile d'une contenance de 30 l., bien entendu après les avoir nettoyés plusieurs fois à l'eau de soude. La manutention du sirop pouvait se faire à la nuit tombante, puisque le retour à la maison n'offrait aucune difficulté. Cette facilité de voyager fit créer de nouveaux ruchers un peu partout, parfois même à la barbe d'apiculteurs demeurant depuis longtemps dans l'endroit. Pas adroit ni correct, mais quand l'enthousiasme est la note dominante, on se lance tête baissée. Il y eut cependant d'heureuses exceptions. Avec quel plaisir les possesseurs d'arbres fruitiers en lieu solitaire ont vu installer pavillon ou maisonnettes à proximité des myriades de corolles du joli mai.

Catastrophe, la guerre est venue ! Quel revers de médaille pour ceux qui n'ont pas le rucher à peu de distance. Complication pour les nourrissages, les essaims et la surveillance pendant la saison active. J'ai été le premier volé, car adieu la machine ! Il a fallu faire transporter les sacs de sucre à mon installation de Froideville, placer un grand chaudron sur des pierres, chercher du bois dans la forêt voisine, quoi, avoir recours à des moyens de fortune. L'achat de 100 l. de sirop de Zurich-Altstetten a raccourci un peu les opérations. Au moment de l'essaimage, on vient de me communiquer à 4 heures, en plein travail à la vigne, qu'une énorme grappe est suspendue devant mon rucher de Froideville. C'est 22 km. y compris le retour à faire à pied pour apprendre en arrivant que l'essaim est parti. Ce trajet, je l'ai fait dix-sept fois cette

année. A 77 ans, cela compte. En désespoir de cause, j'ai racheté un vélo. « Pourquoi ne rapprochez-vous pas vos ruches de la maison ? » me dit-on à chaque instant. « Parce qu'il n'y a que des vignes et déjà trop de colonies dans une disette inguérissable. » Et puis, cette vaillance nécessaire, cet effort momentané, cela prolonge... l'arrière-jeunesse. Si parfois on sent une défaillance sur la route, l'esprit se cabre : « Ah, tu veux me faire croire que la vieillesse est là, rien de ça, f...-moi le camp ! » Une autre voix discordante : « Quel entêté ! Après avoir dépensé pour 400 francs de sucre et fait 9 kg. de miel !! » Si j'y trouve mon plaisir, ma marotte. D'autres du même âge ont encore la passion des cartes, des topettes au café, de l'herbe à Nicot, baguenaudent du matin au soir, font de la politique. Tout compte fait, j'aime autant ma tare.

L'hiver est là. Quatre mauvais mois à passer. A part quelques travaux aux vignes, activité interrompue en plein air. Une espérance vous soutient. Sentir la caresse bienfaisante du soleil de mars, entendre le bruissement bien connu. Sous les yeux, la vision enchanteresse du labeur fiévreux. 1942. Un pressentiment me remplit le cœur de joie. Ne riez pas, hier j'ai poutzé tous mes bidons et inscrit dessus les contenances. Vertige ! *H. Berger.*

Variété

Reproduit d'un article paru en 1907.

Nous détachons le récit suivant d'une des nouvelles publiées par T. Combe : *L'Echarde au cœur*. Il n'apprendra rien de nouveau aux éleveurs d'abeilles, mais il nous montrera cependant jusqu'à quel point l'attrait de l'apiculture peut s'emparer d'un homme et comment cette passion peut s'allier avec les devoirs d'un curé de campagne.

Ceci dit, laissons la parole au narrateur.

L. Forestier.

* * *

Le petit cortège, toujours des premiers à prendre le chemin de l'église, se mettait en marche, quand on vit s'élancer hors du jardin de la cure et se précipiter vers la sacristie, Mlle Félicité, la servante du curé. Sœur Marie, prompte à s'émouvoir, jeta d'un geste le gouvernement de la bande à sœur Françoise et, suivie de Luméa qui ne la quittait point, prit sa course sur les traces de Félicité. Elle arriva au seuil de la petite porte ogivale juste à temps pour voir la servante s'y engouffrer et l'entendre s'écrier d'une voix haletante :

— Un essaim, Monsieur le curé ! C'est la ruche bleue qui s'invente d'essaimer à c'te heure !

Dans la même seconde, la cloche se mit à tinter là-haut, grêle et moqueuse.

— Un essaim ! et moi qui ai déjà mis mon surpris ! fit à l'intérieur Monsieur le curé, d'un ton plein d'agitation. Quel contretemps ! Non, non, ma bonne Félicité, j'avoue que c'est mal parler d'un cadeau que le bon Dieu nous envoie. Mais comment faire pour le recevoir ? Arrêtez un peu ce tocsin qui nous assourdit comme si le feu était aux quatre coins de la paroisse ! Et toi, petit nigaudinos, avec ton nez en l'air où il pleut dedans, ôte-moi ce surpris bien vite et mets-le sur la chaise sans le froisser. Félicité, courez, courez chercher un van... J'arrive, j'arrive !

Monsieur le curé et l'enfant de chœur sortirent comme deux boulets de la sacristie, projetant à droite sœur Marie, à gauche Luméa, qui encombraient le seuil. Félicité s'envolait devant eux, sa jupe et sa pèlerine noire flottaient au courant d'air, quand une chose bizarre se passa.

Dans la lumière brillante et bleue dont le jardin était baigné, on vit une sorte de bolide minuscule, un globe fauve se mouvoir, se balancer, incertain, puis comme attiré par un inexplicable aimant, descendre sur la pèlerine noire de Félicité, s'y épandre en une tache blonde qui changeait de forme continuellement. La servante, figée en statue, blanche comme une femme de cire, roula vers Monsieur le curé des yeux pleins d'épouvante, mais obéissants.

— Ma fille ! ma fille ! exhala le bon prêtre d'une voix qui, d'horreur, s'étranglait. Si vous bougez, vous êtes perdue ! Si l'essaim se fâche et vous pique, c'est votre mort. Félicité, pour l'amour des saints que j'invoque en cette minute, ne remuez non plus que lorsque je vous appelle le matin et qu'il vous plaît de dormir encore. Félicité, du calme, ma bonne créature. Notre sœur Marie va quérir le van ou la corbeille qu'il nous faut pour vous débarrasser de cette colonie. Ne vous tournez point, les avettes se tranquillisent ; elles feront peut-être un rayon sur vous ! Je dis ça pour vous distraire, Félicité, et que le temps vous semble moins long...

Luméa et l'enfant de chœur, pétrifiés comme la servante, écoutaient l'essaim vibrer de ce chant étrange qui s'en exhale, la plus immatérielle peut-être et la plus mystique de toutes les voix de la nature. Les passeroes et les tournesols non fleuris, mais déjà grandelets, regardaient aussi du bord de l'allée, et quelques groupes de paroissiens s'arrêtaient près du calvaire, curieux du drame qui se jouait dans le jardin de la cure.

— Félicité, mettez à profit ces instants précieux, poursuivait Monsieur le curé d'un ton doux et persuasif ; faites un examen de conscience, demandez-vous un peu si la chicorée n'est point pour votre maître et le bon café pour vous ; et si notre minette est aussi casseuse de pots et d'écuelles que vous le dites parfois ; et si ces douaniers, ma bonne, ces douaniers qui vous ramènèrent l'autre

samedi, n'étaient pas vos complices, ma bonne, plus que vous n'étiez leur prisonnière... Je leur disais : « Vous avez pris Félicité, messieurs ? Gardez-la, gardez-la ! Elle ne sait faire que la soupe aux choux... » Et ils s'en allèrent trop doucement pour leur naturel, et vous leur jetâtes un regard, Félicité. Au nom de votre salut, ma bonne fille, ne remuez pied ni patte... J'aperçois sœur Marie qui vient se hâtant... Mais vous pouvez parler si vous avez à dire, Félicité ; nos avettes ne se troubleront pas pour si peu de chose qu'est une parole de femme.

— Monsieur le curé, murmura l'infortunée statue sans presque remuer les lèvres, je m'accuse, comme en confession, d'avoir effectivement rencontré les douaniers et d'leur z'avoir dit : « Remenez-moi voir à la cure, rien que pour faire une émotion à Monsieur le curé, pour qu'il croie qu'on m'a confisqué mon panier et qu'il aura l'amende et tout. » Comme vous l'avez eue effectivement, l'émotion, à cause que mon panier était plein de bricotte, et surtout que je me suis « permise » de vous blâmer sur un point, Monsieur le curé, trouvant qu'effectivement c'était trop de trois bouteilles de cognac en deux mois, et espérant un peu que les gabellous confisqueraient celles que je rapportais en mon panier, qu'ils se sont contentés d'y goûter sur votre invitation, Monsieur le curé, et qu'ils sont repartis, effectivement, comme ils étaient venus.

— C'est bien ! c'est bien ! fit Monsieur le curé, avec une certaine précipitation. Taisez-vous, ma pauvre fille, recommandez-vous à vos saints protecteurs et fermez les yeux, car le moment est solennel.

Sœur Marie était là, tenant à deux mains un large van d'osier. Monsieur le curé fit un signe de croix et dit, s'adressant à la religieuse :

— Devant que de toucher à la pèlerine de cette femme, ce qui m'est interdit par nos règlements, je vous atteste, ma sœur, que c'est un cas de nécessité urgente et de devoir chrétien.

Il saisit alors l'ourlet de mérinos noir, le souleva, glissa sa main entière sous la pèlerine et, d'un coup sec de la paume, détacha l'essaim, qui tomba net et entier, comme une sorte de fruit hérisssé, couleur de mirabelle. Il s'aplatit sur la surface tressée du van que sœur Marie tenait sans broncher ; il se brouilla comme un nuage, se condensa de nouveau, sans que le chant intérieur s'arrêta une seconde ; quelques douzaines d'abeilles s'agitèrent, mais, inoffensives, finirent par rentrer dans la multitude. Vite, on couvrit la grappe bruissante d'une « capote » de paille ; Félicité poussa un gémississement de délivrance et rentra dans la cure, triomphante. Elle avait rendu horion pour horion ; elle quitta le champ de bataille sans une piqûre.

Monsieur le curé, tout épanoui, contempla sa conquête pendant une minute encore ; ses petits yeux noirs brillaient de satis-

faction ; sa main repoussait, de son front en sueur, d'épaisses mèches de cheveux blonds, d'un ton mat de paille roussie, et dont une petite calotte noire couvrait la tonsure.

A bâtons rompus

Comme à l'accoutumée, le professeur R. Pur, le régent A. Beille et le jeune E. Guillon se retrouvent en ce samedi après-midi à l'auberge de l'Avenue.

Cette auberge a ceci de particulier qu'elle est située à l'angle d'une spacieuse et splendide avenue, ombragée par de magnifiques arbres séculaires, et d'un petit chemin vicinal conduisant à un champ de repos tout proche. Sur ce chemin, bordé par la voie d'un chemin de fer international, se trouve une des vitrines de l'établissement. Celle-ci est ornée de vitraux de style très ordinaire sur lesquels est peinte en belles lettres gothiques la sentence que voici :

*Les plus doux présents des cieux,
De vieux amis et du vin vieux.*

Est-ce cette maxime qui attire plus particulièrement nos trois compères à jour fixe à cette auberge, je ne sais ? Aussi, trêve de philosophie.

Après avoir allumé sa pipe, le professeur R. Pur secoua son gilet, suivant un mouvement qui lui est particulier, pour enlever les quelques grains de blond tabac vaudois qui y étaient tombés.

— En voyageant, dit-il, on ne voit pas que de belles choses. Certes, ils sont nombreux les beaux ruchers et dont les laboratoires et annexes, etc., sont parfaits de disposition, de propreté et d'administration. Nombreuses aussi sont les méthodes recommandables d'élevage de reines, de sélections, d'essaimage artificiel, d'essaimage contrôlé, sans oublier le côté expérience dont je vous entretiendrais un jour. Voyons pour aujourd'hui « quelques travers ».

S'il est des apiculteurs qui ne s'occupent pas assez de leurs ruches, il en est aussi qui œuvrent beaucoup trop ; c'est-à-dire qu'ils ne savent pas juger suffisamment de l'extérieur l'état de leurs colonies. Celles-ci sont visitées trop tôt au printemps et abusivement pendant la miellée, ce sont là les causes d'un manque de récolte et d'une perte de temps dans les diverses manipulations au rucher.

— Vous avez parfaitement raison, reprit le régent A. Beille. Pour manipuler les abeilles avec la rapidité voulue, tout en prenant assez de soins pour en retirer le maximum de revenu, deux choses sont essentielles à mon point de vue : un bon matériel et de bonnes méthodes.

— Qu'entendez-vous par bon matériel et bonnes méthodes, dit le jeune E. Guillon, j'ai peine à concevoir que de nos jours il en puisse être autrement.

— J'entends par bon matériel des ruches bien construites, d'une exactitude scrupuleuse sur la hauteur, la longueur et la largeur ; ces dimensions doivent être exactes à une demi-ligne près. On entend parfois quelques apiculteurs se plaindre et dire qu'ils n'aiment guère travailler au rucher, ce n'est pas étonnant avec le matériel qu'ils possèdent. Pas de racloir lève-cadres approprié, un lourd et minuscule enfumoir qui grince et s'éteint à chaque instant, sans parler du matériel pour extraire et des outils à désoperculer qui laissent parfois bien à désirer.

— J'ai vu, ajouta le professeur, des gens mettre les deux genoux sur la chambre à couvain et prendre jusqu'à dix minutes en déployant toutes leurs forces pour sortir le premier rayon, tout en écrasant une quantité d'abeilles et en faisant couler du miel. C'est une perte de temps et un excellent moyen d'armer les avettes contre soi.

— C'est évident, articula le régent, les abeilles enduisent de propolis tout espace dans la ruche où elles ne peuvent passer et font des constructions de cire où cet espace est trop grand.

De même si la hausse est trop basse ou trop haute. Quand il s'agit d'enlever cette hausse, les rayons de la chambre à couvain voudront suivre, parce que les barres supérieures des rayons du bas de la ruche adhèrent aux barres inférieures des rayons de la hausse par des constructions ou de la propolis déposées là par les abeilles à cause d'un mauvais espacement et qui pourraient mieux employer leur temps. Le miel coule, les abeilles sont irritées et l'apiculteur gomme ses outils et ses mains. Or, pour travailler rapidement, il faut avoir les mains vierges de miel et de propolis.

L'idéal pour la rapidité, c'est un apier composé de ruches absolument toutes semblables en dimensions. Erreur de quelques-uns qui n'ont pas compris tout d'abord l'immense avantage d'un modèle unique dans un rucher et qui ne songent qu'à posséder une ruche dont ils entendent vanter soi-disant l'excellence. Le plus souvent, elles sont mal étudiées, compliquées et peu pratiques. On aura moins de troubles et moins de perte de temps avec un modèle unique qui a fait ses preuves. Le tout, c'est de savoir s'en servir, car il est certaines méthodes qui ne valent pas le dixième du travail qu'on leur consacre ; elles ont pu avoir leur temps et leurs adeptes, mais ont dû reculer devant le progrès.

Pourquoi s'amuser, par exemple, à raser les cellules de bourdons ou de placer des pièges à mâles devant les ruches, qui entravent l'entrée et la sortie des butineuses, c'est si facile d'avoir de bons rayons bien construits en cellules d'ouvrières.

Détruire des cellules de reine avancées plus d'une fois dans la même colonie, sans autre traitement, est parfaitement inutile, puisqu'on sait que les abeilles en construiront de suite d'autres et que l'essaim sortira peut-être aussitôt qu'on aura le dos tourné. Il y a des méthodes plus efficaces de prévenir l'essaimage.

Les chasse-abeilles font gagner bien des minutes en débarrassant les hausses de leurs habitantes, alors que l'apiculteur peut vaquer à d'autres besognes.

Si on nettoie soigneusement les cadres et les hausses d'extraction pendant l'hiver, on gagne des heures pour la saison active, de manière que tout sera rendu de manipulation plus facile.

Ayez des reines marquées et vous trouverez jusqu'à quinze majestés à l'heure ou plus, alors qu'on peut perdre une couple d'heures à trouver, ou ne pas trouver, ces petites reines noires âgées au milieu d'une horde d'abeilles tumultueuses, sans compter une foule d'autres avantages procurés par les reines marquées, comme, par exemple, pour n'en citer que deux, le changement de gouvernement à l'insu de leur propriétaire et la présence, plus souvent qu'on ne le croit en automne, de deux mères pondeuses dans la même colonie.

Une remarque encore à ce sujet : contrairement aux alvéoles royaux d'essaimage naturel, les cellules de renouvellement de reines sont immédiatement détruites par les abeilles ; quarante-huit heures environ après la naissance de la nouvelle mère, on n'en trouve plus aucune trace.

Il y a ainsi une foule de moyens d'épargner des heures de travail que des connaissances plus étendues feront trouver, tout en rendant la culture des abeilles plus rentable et agréable. Nous y reviendrons, jeune homme, à notre prochain entretien.

Nini.

NOUVELLES DES SECTIONS

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 13 avril, à 20 h. 30 précises, au local : Rue de Cornavin 4.

Sujet : L'art de prendre de belles photographies, en vue de notre concours de photographies apicoles de 1943, par notre collègue R. Fehlmann, photographe professionnel.

Société d'apiculture de Moudon et environs

L'assemblée générale du printemps aura lieu le dimanche 12 avril, à 13 h. 30, à l'Hôtel du Pont, à Moudon.

Ordre du jour : 1. Projets de sortie ; 2. Statuts de la section ; 3. Comptes de l'exercice ; 4. Propositions individuelles.

Cet avis tient lieu de convocation.

Le Comité.

Société d'apiculture du Gros de Vaud

Dimanche 15 février. Malgré la neige tombée en abondance, la salle de l'Hôtel de Ville d'Echallens a peine à contenir une affluence peu ordinaire d'apiculteurs.

Le président A. Gonet s'est mis dans l'idée d'abréger la partie administrative. On passe rapidement au rapport présidentiel toujours copieux et intéressant, aux comptes trouvés justes et approuvés en vitesse, au renouvellement du Comité — toujours les mêmes — réélu par acclamation, puis remise des diplômes aux membres ayant accompli 25 ans d'activité. Voici la liste des jubilaires : MM. Piot John, Mermoud Robert, Vauthey Henri, Roulin Emile, Panchaud Emilien, Curchod Georges et William, et Métraux William. M. Mermoud remercie en un petit discours fort bien tourné.

Dans un coin de la salle se tiennent cois et parlent à voix basse notre sympathique président de la Romande, M. l'abbé Gapany, flanqué de notre non moins sympathique M. Valet, le nouvel et actif inspecteur cantonal.

Dans un silence quasi religieux, M. le président Gapany nous parle des « Qualités que doit posséder un bon apiculteur ». Je ne voudrais pas faire l'injure d'essayer de résumer cette belle conférence. M. Gapany raconta ses débuts en apiculture et cela à la joie de l'assistance. Ses recommandations : lire et relire « La conduite du rucher », être persévérant, vigilant, pas avare de sucre, même en temps de guerre. Puis il nous parle de ce divin nectar qu'est le miel, de ses vertus et de ses qualités.

Le président Gonet remercie l'orateur comme il se doit. Il ajoute quelques mots que je m'en voudrais de ne pas reproduire : « Dites à vos paroissiens que nous les félicitons, que nous nous excusons de les avoir privés de votre ministère en ce dimanche de février. » Apiculteurs de Vuippens, si M. le curé a omis de rapporter ces paroles, dites-les à sa place et ajoutez... que nous reviendrons à la charge une autre fois.

Puis M. Valet se débat ensuite avec une aisance remarquable dans les statistiques apicoles, il nous parle de l'état sanitaire de nos ruches, des services rendus par le Liebefeld, etc. Il répond avec bienveillance et compétence aux questions posées par ses auditeurs. Il est aussi chaleureusement applaudi et remercié.

Durant la collation offerte par la section, on cause déjà de la prochaine réunion de printemps qui aura lieu à Fey. Ce sera notre éleveur régional Auguste Jaunin, d'Ogêns, qui aura la tâche de nous faire part de ses expériences sur l'élevage des reines.

J.

Section des Alpes

Convocations.

Les séances de groupes auront lieu ce printemps dans l'ordre suivant :

Dimanche 12 avril, à Blonay, à 14 heures, rendez-vous à la gare ; à Rennaz, à 14 heures, rendez-vous devant l'école ; à Aigle, à 13 h. 30, rendez-vous à la gare et à Bex, à 13 h. 40, rendez-vous aussi à la gare.

Dimanche 19 avril, à Chardonne, à 13 h. 30, rendez-vous à la gare et à Clarens, à 14 heures, rendez-vous également à la gare.

Dimanche 26 avril, au Sépey, à 14 heures, rendez-vous à la gare et à Gryon, à 14 h. 15, rendez-vous aussi à la gare.

Programme de travail : 1. La ruche, la colonie, l'essaimage ; 2. Quelques recommandations ; 3. Visite de ruchers, si le temps est favorable ; 4. Discussions libres et familières.

Cet avis tient lieu de convocation et les rencontres auront lieu par n'importe quel temps.

Le Comité déléguera à chacune de ces réunions un moniteur et il invite les participants à y amener des débutants et des apiculteurs non encore affiliés à la Romande.

Du 15 mars 1942.

Pour le Comité : *A. Porchet*, secrétaire.

Société d'apiculture Pied du Chasseral

Notre section a tenu son assemblée générale le dimanche 22 février dernier, dès 14 heures, à Bienne, sous la présidence de M. Bolle, de Neuveville.

A l'heure d'ouverture, vingt membres sont présents. M. Bolle leur souhaite la bienvenue, excuse quelques empêchés et fait un bref rapport sur l'année 1941 qui, hélas, laissa chez nous le triste souvenir d'une année désastreuse entre toutes.

Les comptes de l'exercice 1941 sont admis sans discussion et bculent par un sensible bénéfice. M. Voumard, inspecteur, apporte quelques détails sur la santé des abeilles en 1941.

Les mandats sont renouvelés pour une nouvelle période à MM. Bolle, président et Aufranc, vice-président. Il est pris connaissance du désistement de MM. R. Giauque, caissier et Chs Mottet, secrétaire. M. Giauque demeure membre du Comité, Voumard, Neuveville, prend le secrétariat et Baumann, Bienné, succède à M. Giauque, chef de gare, Neuveville.

Un programme d'activité pour 1942 est élaboré. Il comprend cinq visites de ruchers. La première aura lieu le 10 mai aux ruchers de MM. Baumann et Kull, à Bienne.

M. Bolle donne connaissance d'un projet de règlement, élaboré par le Comité de la Jurassienne, tendant à la création d'une caisse d'entr'aide contre le noséma. Au premier abord, l'assemblée paraît peu enthousiasmée de cette initiative. La création d'une caisse d'entr'aide dans le cadre de la section semble prédominer, cependant, par solidarité, le Pied du Chasseral acquiesce à l'initiative de la Jurassienne, à condition que l'article 5, 2me alinéa, soit modifié. M. Bolle, président, exposera en temps et lieu à la Jurassienne le point de vue du Pied du Chasseral et la proposition du nouveau texte de l'article 5.

Les membres de la section sont enfin informés que l'achat en commun du sucre stimulant du printemps peut avoir lieu contre l'envoi des coupons au président.

Quelques propositions individuelles terminent cette séance administrative et l'assemblée se sépare dans une atmosphère de cordiale et franche camaraderie.

M.

Section Ajoie-Clos-du-Doubs

L'assemblée générale annuelle a eu lieu au local habituel le 15 mars 1942. La séance est ouverte à 14 heures par le dévoué président M. Jos. Beuret ; elle est très revêtue — 180 participants.

Le président souhaite une cordiale bienvenue à M. A. Lehmann, inspecteur, de Berne, le conférencier du jour.

Sous l'experte direction de M. Beuret, les tractanda statutaires sont passés rapidement. Sont acceptés sans observations : le rapport présidentiel, clair et précis et les comptes lus par M. Loriol, de Porrentruy, qui reçoit des félicitations pour leur bonne tenue. La cotisation reste la même. Le Comité est réélu pour une nouvelle période ; MM. Moine, instituteur, Bonfol et Pellaton, instituteur, Ocourt, sont nommés vérificateurs des comptes pour 1941 et 1942.

L'assemblée désigne M. Loriol, notre dévoué argentier, pour remplacer M. Ed. Fleury, instituteur, démissionnaire.

M. R. Paumier, inspecteur cantonal, présente un rapport précis sur l'état sanitaire des abeilles en Ajoie ; il fait appel aux surveillants des ruchers pour l'établissement des certificats de santé et pour le décèlement des maladies. Huit nouveaux membres sont admis, ce qui porte le nombre des sociétaires à 218. Le Comité est chargé de désigner les lieux des réunions pratiques.

Le président clôture la séance à 15 heures, et tout le monde se rend à l'Hôtel de Ville pour y écouter la conférence de M. A. Lehmann, sur la vie des abeilles, leur organisation, leur travail, qu'agrémentaient de splendides projections.

Pendant une heure et demi, le conférencier tint l'auditoire en haleine. Il nous faudrait plusieurs pages pour relater en détail cette captivante et instructive conférence. Beaucoup d'apiculteurs auront noté des détails importants pour leur plus grand profit.

Aussi les bravos spontanés et nourris qui accueillirent la fin de cette causerie prouvèrent à M. A. Lehmann toute la satisfaction de ses auditeurs.

MM. Beuret, président et Plumez, instituteur, Rocourt, adressèrent de chaleureux remerciements à l'homme dévoué, au grand ami des abeilles qu'est M. A. Lehmann, savant modeste et apiculteur renommé.

Le secrétaire, *R. Paumier*.

NOUVELLES DES RUCHERS

A. Porchet, Vevey. — Rucher de La Biolayre, à Carrouge (Jorat), le 15 mars 1942.

Je viens de rentrer de mon rucher qui se trouve, vous le savez, à 22 km. d'ici. Le 15 février, je l'avais trouvé partiellement enfoui dans 60 cm. au moins de neige compacte, avec les trous de vol obstrués par cette ouate froide et durcie. Et il faisait un de ces froids de « canard » !

Il y avait donc de quoi être inquiet, d'autant plus qu'entre le 14 décembre et le 12 mars aucune journée ne fut favorable à la plus minime sortie.

Eh bien, aujourd'hui donc, je suis allé sur place prendre de ses nouvelles. Elles sont bonnes heureusement et je vous les apporte sans déguisement. Les dix-sept colonies sont en vie, apportant toutes de bonnes pelotes de pollen orange, malgré la fraîcheur de l'après-midi et la nature encore largement tachetée de blanc. Pas de traces de dysenterie sur les planches et les orifices de vol. Constatations de visu, bien entendu, et qui demanderont confirmation par un examen attentif rapide à envisager depuis l'équinoxe.

ÉTABLISSEMENT D'APICULTURE

CH. JAQUIER, BUSSIGNY

Ruches de tous systèmes, ruchettes à 6 cadres ordinaires ou à $\frac{1}{2}$ grandeur, plateau-tiroirs, cadres 1er choix, coussins-nourrisseurs très pratiques, 2,5 l. Pièces détachées. Extracteurs. Selon possibilités, outillage, fil de fer, etc. etc. Cire gaufrée garantie pure, le kg. fr. 8.40, par 4 kg. fr. 8.20, etc. Refonte de vieux rayons fr. 1.35, gaufrage façon fr. 1.65 le kg. Achat et échange de cire aux meilleures conditions.

TÉL. 4.31.56